****

****

**Compteurs Linky à Chauconin-Neufmontiers, Enedis tente de passer en force**

**Chauconin-Neufmontiers a pris un arrêté en 2016 interdisant la pose de compteurs Linky dans sa commune. Pourtant, Enedis semble vouloir passer outre.**

Publié le 20 Fév 19 à 10:22

<https://actu.fr/ile-de-france/chauconin-neufmontiers_77335/compteurs-linky-chauconin-neufmontiers-enedis-tente-passer-force_21591372.html>

Le maire de Chauconin-Neufmontiers, Michel Bachmann, s’oppose à la pose des compteurs Linky. (©La Marne)

Pour **Michel Bachmann, le maire de Chauconin-Neufmontiers**, il n’est pas question d’autoriser la pose des **compteurs Linky**, ces compteurs dit communicants, dans sa commune.

Michel Bachmann :

Notre délibération est toujours juridiquement valide. Il est donc strictement interdit à Enedis de procéder au déploiement de ces compteurs dans tous les foyers de la commune, constructions anciennes ou neuves, bâtiments individuels ou collectifs.

Malgré cette interdiction, **votée en conseil municipal le 12 décembre 2016**, il semble que Enedis ait planifié des interventions dans la commune, notamment pour raccorder de nouveaux logements, mardi 26 février.

Et le maire de Chauconin-Neufmontiers de poursuivre :

Mardi 5 février, un technicien a réussi à poser un de ces compteurs contre la volonté de l’habitant et sans information préalable. Alerté trop tard, je n’ai pu empêcher cette intervention illégale au regard de notre délibération.

Lire aussi : [La commune gagne face aux compteurs Linky](https://actu.fr/ile-de-france/chauconin-neufmontiers_77335/la-commune-dit-non-compteurs-linky_11763292.html?utm_source=actu.fr&utm_medium=alireaussi)

Après cette intervention dans sa commune, Michel Bachmann s’est dit « indigné par ces méthodes ». Soutenus par les habitants, le maire assure qu’il **mettra tout en œuvre pour « faire échec à ces procédés** scandaleux, menaces, intimidations et illégaux ».